Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2022

Sciences économiques et sociales

_____

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'un des deux sujets d'épreuve composée (sujet A ou sujet B).

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Quels sont les effets de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail ?

DOCUMENT 1

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2018 (en %)

	Travail[1]					Horaires habituels alternés[5]	Horaires habituels variables d'une semaine à l'autre
	le soir[2]	la nuit[3]	le samedi	le dimanche	au domicile[4]		
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	30	18	41	1	21
Professions intermédiaires	24	8	31	18	18	5	18
Employés	19	8	45	25	3	5	23
Ouvriers	20	13	29	13	2	14	15
Selon la durée du travail							
Temps complet	25	10	34	19	15	7	19
Temps partiel	18	5	37	19	10	2	22
Ensemble des salariés	**23**	**9**	**35**	**19**	**14**	**6**	**19**
Ensemble des non-salariés	**42**	**10**	**69**	**37**	**41**	**0**	**38**

1 : Travail : une personne est considérée au travail si elle a travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête.
2 : le soir : entre 20 heures et minuit.
3 : la nuit : entre minuit et 5 heures.
4 : au domicile : s'il n'est pas le lieu de travail.
5 : Horaires habituels alternés : 2x8 (système qui consiste à faire tourner, par roulement de huit heures consécutives, deux équipes sur un même poste, afin d'assurer un fonctionnement durant les seize heures d'une journée), 3x8 (système qui consiste à faire tourner, par roulement de huit heures consécutives, trois équipes sur un même poste, afin d'assurer un fonctionnement durant les vingt-quatre heures d'une journée).

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête emploi.

Source : INSEE, enquête Emploi, 2019.

DOCUMENT 2

Risques physiques au cours de la dernière semaine travaillée (en %)
(Enquêtes SUMER[1])

	Catégories socioprofessionnelles				Ensemble des salariés
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employés de commerce et de services	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés[2]	
Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine					
1994	6,5	46,9	40,6	44,8	28,4
2017	1,9	36,2	34,2	39,6	21,2
Exposition à des nuisances sonores					
1994	10,5	12,5	48,4	44,2	27,4
2017	13,1	20,8	67,5	52,2	31,6
Travail exigeant une position forcée d'une ou plusieurs articulations					
2010	5,0	22,2	31,2	34,1	18,2
2017	3,8	20,6	36,0	38,8	18,8
Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs					
1994	0,7	1,3	22,9	15,9	8,7
2017	1,0	2,4	34,4	23,8	11,1
Répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à cadence élevée					
1994	2,4	23,8	27,4	46,7	20,3
2017	1,8	22,3	23,9	37,6	16,1

Source : d'après DGT-DARES, Enquêtes SUMER 1994 et 2017, 2019.

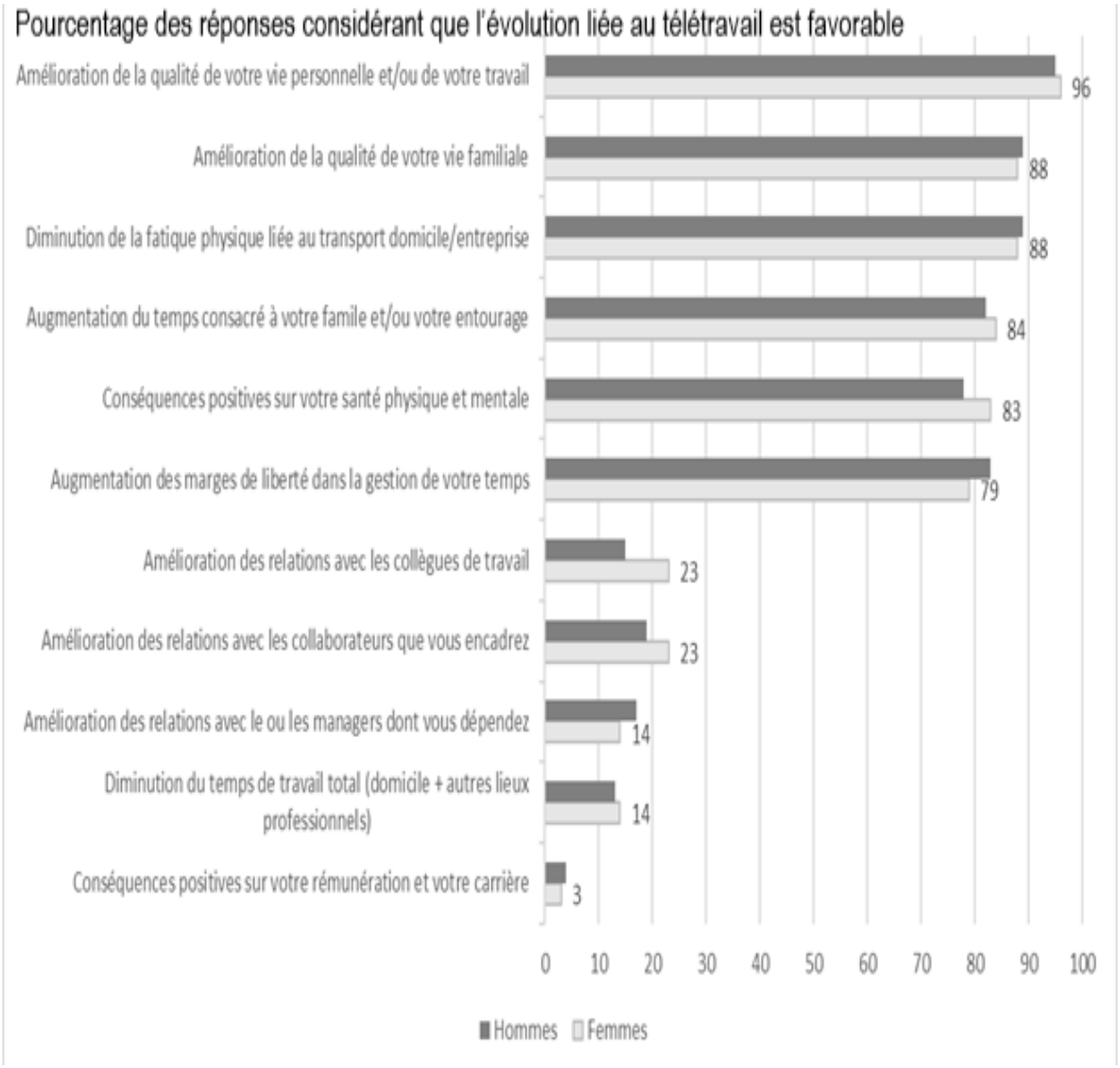
Champ : ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole ; France métropolitaine.

1 : Enquêtes SUMER (SUrveillance Médicale des Expositions des salariés aux Risques professionnels).

2 : Par convention, les ouvriers agricoles sont classés dans cette catégorie.

DOCUMENT 3

Évolution des conditions de vie et de travail liées au télétravail en France en 2018



Source : Yves LAFARGUE et Sylvie FAUCONNIER, « *Impacts du télétravail 2018* », OBERGO (OBservatoire du télétravail, des conditions de travail et de l'ERGOstressie[1]), 2018.

1 : Ergostressie : stress occasionné par l'usage des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du travail (néologisme issu des termes « ergonomie » et « stress »).

Lecture : 96% des réponses des femmes indiquent une amélioration de la qualité de leur vie personnelle et/ou de leur travail liée au télétravail**.**

DOCUMENT 4

Les TMS [Troubles Musculo-squelettiques] sont des risques à effets différés. Douleurs, maladresses, raideur ou encore perte de force musculaire lors d'un mouvement sont les premiers signes de TMS. […] Le code du travail énonce à l'article L. 4121-2 neuf principes généraux de prévention. L'employeur doit s'appuyer sur ce cadre pour mettre en place une démarche de prévention (article L. 4121-1) adaptée aux situations pouvant se présenter au sein de l'entreprise. […] Avant de prendre une décision modifiant de façon significative le contenu ou l'organisation du travail, l'employeur doit réfléchir aux risques professionnels qu'elle peut entraîner, y compris les troubles musculo-squelettiques. […] Au plan industriel, la directive machines 2006/42/CE dans son annexe 1, exigences essentielles de santé et de sécurité relatives à la conception et à la construction des machines, prévoit de réduire au minimum la gêne, la fatigue et les contraintes physiques et psychiques de l'opérateur à partir des principes ergonomiques suivants :

- tenir compte de la variabilité des opérateurs en ce qui concerne leurs données morphologiques, leur force et leur résistance,
- offrir assez d'espace pour les mouvements des différentes parties du corps de l'opérateur,
- éviter un rythme de travail déterminé par la machine,
- éviter une surveillance qui nécessite une concentration prolongée,
- adapter l'interface homme-machine aux caractéristiques prévisibles des opérateurs.

Dans le secteur tertiaire, en particulier pour les postes de travail de bureau, l'employeur doit prendre en compte les évolutions de confort de travail qui contribuent au mieux-être des travailleurs comme, par exemple, les progrès dans la conception des sièges, des écrans, les matériaux d'insonorisation ou encore d'isolation. […] Pour obtenir un effet favorable sur l'ensemble des conditions de travail, il faut s'assurer que les décisions prises soient accompagnées d'instructions explicites à destination des salariés. L'enjeu est d'être sûr que chaque travailleur soit informé des ressources mises en place pour, par exemple, faire face aux situations difficiles pouvant se présenter.

Source : Ministère du travail et de l'emploi, 2021.

Épreuve composée

Si le candidat choisit l'épreuve composée, il traite au choix le sujet A ou le sujet B

SUJET A

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

Donnez deux exemples de facteurs qui structurent et hiérarchisent l’espace social.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Caractéristiques des votants à toutes les élections en région Nouvelle-Aquitaine en 2017 (en % des inscrits de 2015)

Ensemble des inscrits de 18 ans ou plus	38,9	
Sexe	Femme	38,7
	Homme	39,0
Tranche d'âge	De 18 à 24 ans	19,4
	De 25 à 29 ans	14,8
	De 30 à 39 ans	23,9
	De 40 à 49 ans	37,5
	De 50 à 59 ans	43,0
	De 60 à 69 ans	51,0
	De 70 à 79 ans	54,0
	80 ans ou plus	41,7
Ensemble des inscrits de 25 ans ou plus	40,7	
Diplôme (25 ans ou plus)	Aucun diplôme	34,3
	Inférieur au baccalauréat	40,8
	Baccalauréat	39,6
	Supérieur au baccalauréat	43,5
Catégorie socioprofessionnelle (25 ans ou plus)	Agriculteurs exploitants	42,8
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	35,9
	Cadres, professions intellectuelles supérieures	45,5
	Professions intermédiaires	39,6
	Employés	31,6
	Ouvriers	29,3
	Autres sans activité professionnelle	36,6
Niveau de vie (25 ans ou plus)	Quartile[1] 1	32,3
	Quartile 2	37,7
	Quartile 3	44,6
	Quartile 4	50,4

Champ : individus inscrits sur les listes électorales depuis 2015 en Nouvelle-Aquitaine.

Source : d'après INSEE, 2017.

1 : Quartiles : les quartiles partagent l'effectif total en groupes de 25%, après classement des valeurs par ordre croissant.

Questions :

1. À l'aide du document, vous comparerez la part des votants à toutes les élections selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017. *(2 points)*
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'engagement politique dépend de variables sociodémographiques. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ***(10 points)***

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles dans la zone euro rencontre des difficultés.

DOCUMENT 1

L'union économique et monétaire (UEM) souffre d'une faiblesse originelle : à l'unicité du pôle monétaire s'oppose la pluralité du pôle économique. Deux mesures ont tenté de doter la zone euro d'une sorte de gouvernance économique et d'une convergence renforcée : l'adoption en 1997 du Pacte de stabilité et de croissance (PSC)[1] ; et la création de l'Eurogroupe.

L'Eurogroupe n'est qu'une réunion informelle des ministres des finances de la zone euro, sans institutionnalisation jusqu'au traité de Lisbonne. Il permet d'améliorer la coordination des politiques économiques mais pas d'adopter une politique économique commune, encore moins unique. […]

Le PSC, qui avait pour objectif de maintenir les règles de Maastricht en termes de finances publiques une fois l'UEM entrée en vigueur, s'est révélé inefficace et a maintes fois été violé par les États. En outre, la Commission européenne a suspendu le pacte de stabilité et de croissance en mars 2020 pour faire face à la crise provoquée par le Covid-19. [...]

La zone euro n'est pas dotée de ce dont disposent toutes les zones monétaires : un budget. Aux États-Unis, par exemple, l'hétérogénéité économique des États fédérés est compensée par l'existence d'un gouvernement qui fait face à la FED (banque centrale américaine) et d'un budget fédéral redistributif. Ceci n'est absolument pas le cas de l'UE et de la zone euro. La zone euro est dotée d'une monnaie et d'une politique monétaire pour 19 politiques économiques, 19 gouvernements et 19 budgets, ce qui la fragilise, indépendamment du contexte de crise. Le débat sur la nécessité d'installer un gouvernement économique occupe depuis plus de dix ans les cercles politiques et économiques en Europe. […]

Le plan de relance pour faire face à la crise sanitaire due au Covid-19 […] va cependant dans le sens d'un budget plus important, permettant une redistribution plus ambitieuse.

Source : www.vie-publique.fr, 2021.

1 : PSC : Pacte de stabilité et de croissance impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

DOCUMENT 2

Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence[1] en 2020

Pays	Solde des finances publiques (en % du PIB)	Dette publique (en % du PIB)	Inflation (IPCH[2]) (en %)	Taux d'intérêt à long terme (en %)
Allemagne	-4,2	69,8	0,4	-0,51
Danemark	-1,1	42,2	0,3	-0,36
Espagne	-11,0	120,0	-0,3	0,38
France	-9,2	115,7	0,5	-0,15
Grèce	-9,7	205,6	-1,3	1,27
Irlande	-5,0	59,5	-0,5	-0,06
Italie	-9,5	155,8	-0,1	1,17
Pays-Bas	-4,3	54,5	1,1	-0,38
Portugal	-5,7	133,6	-0,1	0,41

Sources : INSEE, Banque centrale européenne, Eurostat, 2021.

1 : Critères de convergence : critères que les États membres de l'Union européenne, candidats à l'adoption de la monnaie unique, ont dû ou doivent respecter pour adopter l'euro comme monnaie.

2 : IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé.

DOCUMENT 3

En novembre 2016, au début du « semestre européen » destiné chaque année à coordonner les politiques économiques des États membres, la Commission européenne a préconisé une expansion budgétaire coordonnée de 0,5 % du PIB pour 2017. Cette recommandation s'adressait aux pays non contraints par le PSC[1] (ou par un programme d'ajustement), au premier rang desquels l'Allemagne qui a rapidement fait savoir son opposition à cette orientation. D'un point de vue strictement allemand, une expansion budgétaire n'avait rien de naturel en 2017, année de plein-emploi. Une légère expansion budgétaire était prévue (0,2 % du PIB en termes structurels), rien de plus. Pourquoi modifier sa politique budgétaire si le problème était ailleurs dans la zone euro ?

La politique budgétaire obéit à un processus institutionnel codifié : le budget est proposé par le gouvernement et voté par le parlement national. Pour insuffler une véritable coordination des politiques budgétaires, il faudrait que chaque parlement national prenne en compte les besoins de la zone euro dans son ensemble. Or les parlementaires d'un pays ne sont pas élus avec les voix de citoyens d'autres pays européens. Ils n'ont donc aucune raison de prendre leur point de vue en compte, sauf si la situation dans d'autres pays peut rétroagir sur la situation nationale (comme ce fut le cas avec la crise grecque). On le voit, la coordination des politiques budgétaires ne peut être que l'exception et non la règle. Les tentatives de faire coopérer les parlements nationaux avec le Parlement européen n'ont pas fondamentalement modifié la situation.

Source : Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, « La zone euro en quête de coordination », *Revue d'Économie Financière*, 2017.

1 : PSC : le Pacte de Stabilité et de Croissance est un instrument qui impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Épreuve composée

SUJET B

Cette épreuve comprend deux parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre aux trois questions proposées en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :
- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(10 points)*

Question 1 (4 points) : Montrez que l'innovation peut aider à reculer les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique.

Question 2 (3 points) : Présentez deux inconvénients du libre-échange.

Question 3 (3 points) : À l'aide d'un exemple, vous montrerez comment les inégalités économiques et sociales peuvent se cumuler.

Deuxième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la mise en œuvre des politiques économiques conjoncturelles dans la zone euro rencontre des difficultés.

DOCUMENT 1

L'union économique et monétaire (UEM) souffre d'une faiblesse originelle : à l'unicité du pôle monétaire s'oppose la pluralité du pôle économique. Deux mesures ont tenté de doter la zone euro d'une sorte de gouvernance économique et d'une convergence renforcée : l'adoption en 1997 du Pacte de stabilité et de croissance (PSC)[1] ; et la création de l'Eurogroupe.

L'Eurogroupe n'est qu'une réunion informelle des ministres des finances de la zone euro, sans institutionnalisation jusqu'au traité de Lisbonne. Il permet d'améliorer la coordination des politiques économiques mais pas d'adopter une politique économique commune, encore moins unique. […]

Le PSC, qui avait pour objectif de maintenir les règles de Maastricht en termes de finances publiques une fois l'UEM entrée en vigueur, s'est révélé inefficace et a maintes fois été violé par les États. En outre, la Commission européenne a suspendu le pacte de stabilité et de croissance en mars 2020 pour faire face à la crise provoquée par le Covid-19. [...]

La zone euro n'est pas dotée de ce dont disposent toutes les zones monétaires : un budget. Aux États-Unis, par exemple, l'hétérogénéité économique des États fédérés est compensée par l'existence d'un gouvernement qui fait face à la FED (banque centrale américaine) et d'un budget fédéral redistributif. Ceci n'est absolument pas le cas de l'UE et de la zone euro. La zone euro est dotée d'une monnaie et d'une politique monétaire pour 19 politiques économiques, 19 gouvernements et 19 budgets, ce qui la fragilise, indépendamment du contexte de crise. Le débat sur la nécessité d'installer un gouvernement économique occupe depuis plus de dix ans les cercles politiques et économiques en Europe. […]

Le plan de relance pour faire face à la crise sanitaire due au Covid-19 […] va cependant dans le sens d'un budget plus important, permettant une redistribution plus ambitieuse.

Source : www.vie-publique.fr, 2021.

1 : PSC : Pacte de stabilité et de croissance impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

DOCUMENT 2

Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence[1] en 2020

Pays	Solde des finances publiques (en % du PIB)	Dette publique (en % du PIB)	Inflation (IPCH[2]) (en %)	Taux d'intérêt à long terme (en %)
Allemagne	-4,2	69,8	0,4	-0,51
Danemark	-1,1	42,2	0,3	-0,36
Espagne	-11,0	120,0	-0,3	0,38
France	-9,2	115,7	0,5	-0,15
Grèce	-9,7	205,6	-1,3	1,27
Irlande	-5,0	59,5	-0,5	-0,06
Italie	-9,5	155,8	-0,1	1,17
Pays-Bas	-4,3	54,5	1,1	-0,38
Portugal	-5,7	133,6	-0,1	0,41

Sources : INSEE, Banque centrale européenne, Eurostat, 2021.

1 : Critères de convergence : critères que les États membres de l'Union européenne, candidats à l'adoption de la monnaie unique, ont dû ou doivent respecter pour adopter l'euro comme monnaie.

2 : IPCH : indice des prix à la consommation harmonisé.

DOCUMENT 3

En novembre 2016, au début du « semestre européen » destiné chaque année à coordonner les politiques économiques des États membres, la Commission européenne a préconisé une expansion budgétaire coordonnée de 0,5 % du PIB pour 2017. Cette recommandation s'adressait aux pays non contraints par le PSC[1] (ou par un programme d'ajustement), au premier rang desquels l'Allemagne qui a rapidement fait savoir son opposition à cette orientation. D'un point de vue strictement allemand, une expansion budgétaire n'avait rien de naturel en 2017, année de plein-emploi. Une légère expansion budgétaire était prévue (0,2 % du PIB en termes structurels), rien de plus. Pourquoi modifier sa politique budgétaire si le problème était ailleurs dans la zone euro ?

La politique budgétaire obéit à un processus institutionnel codifié : le budget est proposé par le gouvernement et voté par le parlement national. Pour insuffler une véritable coordination des politiques budgétaires, il faudrait que chaque parlement national prenne en compte les besoins de la zone euro dans son ensemble. Or les parlementaires d'un pays ne sont pas élus avec les voix de citoyens d'autres pays européens. Ils n'ont donc aucune raison de prendre leur point de vue en compte, sauf si la situation dans d'autres pays peut rétroagir sur la situation nationale (comme ce fut le cas avec la crise grecque). On le voit, la coordination des politiques budgétaires ne peut être que l'exception et non la règle. Les tentatives de faire coopérer les parlements nationaux avec le Parlement européen n'ont pas fondamentalement modifié la situation.

Source : Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, « La zone euro en quête de coordination », *Revue d'Économie Financière*, 2017.

1 : PSC : le Pacte de Stabilité et de Croissance est un instrument qui impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.